



Une publication
des économistes de l'UCL

La nouvelle loi Télécom conduira-t-elle à une baisse des prix ? (suite)

Paul Belleflamme

Paul Belleflamme est professeur d'économie à la Louvain School of Management de l'UCL et chercheur au CORE (UCL).
paul.belleflamme@uclouvain.be

Dans un *focus du 19 décembre 2012*, j'examinais les effets potentiels de la nouvelle loi Télécom sur la concurrence dans le secteur et sur les prix pour les consommateurs. En développant la notion de «coûts de changement», j'expliquais qu'il faut s'attendre à des effets contrastés pour la nouvelle loi Télécom. En effet, en facilitant le changement d'opérateurs, la loi intensifie la concurrence ex post (c'est-à-dire pour les consommateurs qui ont déjà fait le choix d'un opérateur) mais elle réduit aussi, inévitablement, la concurrence ex ante (c'est-à-dire pour les consommateurs qui n'ont pas encore choisi un opérateur).

Didier Bellens (patron de Belgacom) vient de donner une illustration extrêmement claire de mon analyse. On peut en effet lire ceci dans *Le Soir du 30 janvier 2013* : «[Didier Bellens] s'en est pris également à la nouvelle «loi télécoms», récemment votée au Parlement. Parmi différentes dispositions, on y trouve la possibilité, pour le consommateur, de mettre fin à un contrat avec son opérateur au bout de six mois alors que jusqu'à présent, de nombreuses conditions contractuelles le liaient souvent pour deux ans. (...) Belgacom menace en effet de mettre un terme à une série de services souvent prestés gratuitement à titre de geste commercial, comme les frais d'installation. «Si l'on ne peut pas garder un certain temps le client sous contrat, nous aurons du mal à justifier cette gratuité.»»

Les déclarations de Didier Bellens suggèrent bien que la nouvelle loi ne va pas nécessairement faire baisser le coût total des télécommunications pour les consommateurs : ce qu'ils vont gagner d'un côté (prix plus faible des communications en raison de la concurrence accrue qu'entraîne la baisse des coûts de changement) risque d'être réduit (voire anéanti) par ce qu'ils vont perdre d'un autre côté (offres promotionnelles moins intéressantes).

A suivre...

Belleflamme P. (2013), La nouvelle loi Télécom conduira-t-elle à une baisse des prix ? (suite), *Regards économiques*, Focus 5.
doi: 10.14428/regardseco2013.02.01.01



REGARDS ÉCONOMIQUES

IRES-UCLouvain

Place Montesquieu, 3
B1348 Louvain-la-Neuve
regard-ires@uclouvain.be
tél. 010 47 34 26

www.regards-economiques.be

Directeur de la publication :
Vincent Bodart

Rédactrice en chef :
Muriel Dejemeppe

Secrétariat & logistique :
Virginie Leblanc

Graphiste :
Dominique Snyers

Comité de rédaction :

Paul Belleflamme
Vincent Bodart
Muriel Dejemeppe
Frédéric Docquier
Jean Hindriks
Marthe Nyssens
William Parienté
Mikael Petitjean



 **UCLouvain**

